



APPROBATIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées :

Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance régulière du 8 janvier 2008, a adopté les règlements suivants:

RCA08 22001

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT 2 700 000 \$ POUR LA RÉFECTION, LA PROTECTION ET LA MISE AUX NORMES DE DIVERS IMMEUBLES DE L'ARRONDISSEMENT

Le règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 4 avril 2008 et entre en vigueur conformément à la loi.

RCA08 22005

RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT LE FINANCEMENT DE 40 000 \$ POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER URBAIN

Le règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions le 31 mars 2008 et entre en vigueur conformément à la loi.

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 13 avril 2008.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Renseignements : 514 872-3431